SERVICES COMPRIS !

La CFDT vous accompagne au quotidien, au plus près de chez vous ou de votre lieu de travail, grâce à son réseau local présent à travers toute la France.

Nous mettons à votre disposition des services dédiés pour vous orienter, vous conseiller, vous informer et vous permettre de mieux connaître vos droits personnels et professionnels :

- un **accompagnement individuel dans nos accueils de proximité** et auprès des conseillers du salarié CFDT ;
- **un service téléphonique pour toutes vos questions liées à votre vie professionnelle et/ou personnelle :** il s'agit de **Réponses à la Carte**, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h ;
- **un accès à des activités sociales et culturelles à prix réduits** pour vos loisirs, vos vacances, des activités culturelles et sportives (comme si vous aviez un comité d'entreprise), en ligne sur votre espace adhérent (monespace.cfdt.fr) ;
- une **protection juridique et professionnelle** ;
- des **informations régulières** sur votre métier et votre réalité quotidienne au travail.

.../...

Pour accéder à ces services, et d'autres encore, rejoignez-nous !

REJOINDRE LA CFDT, C'EST REJOINDRE LE 1ER SYNDICAT DE FRANCE !

SERVICES COMPRIS !

La CFDT vous accompagne au quotidien, au plus près de chez vous ou de votre lieu de travail, grâce à son réseau local présent à travers toute la France.

Nous mettons à votre disposition des services dédiés pour vous orienter, vous conseiller, vous informer et vous permettre de mieux connaître vos droits personnels et professionnels :

- un accompagnement individuel dans nos accueils de proximité et auprès des conseillers du salarié CFDT ;
- un service téléphonique pour toutes vos questions liées à votre vie professionnelle et/ou personnelle : il s'agit de Réponses à la Carte, ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 13h ;
- un accès à des activités sociales et culturelles à prix réduits pour vos loisirs, vos vacances, des activités culturelles et sportives (comme si vous aviez un comité d'entreprise), en ligne sur votre espace adhérent (monespace.cfdt.fr) ;
- une protection juridique et professionnelle ;
- des informations régulières sur votre métier et votre réalité quotidienne au travail.

.../...

Pour accéder à ces services, et d'autres encore, rejoignez-nous !

REJOINDRE LA CFDT, C'EST REJOINDRE LE 1ER SYNDICAT DE FRANCE !

Cfdt:

Salariés des petites entreprises et du particulier employeur (TPE)

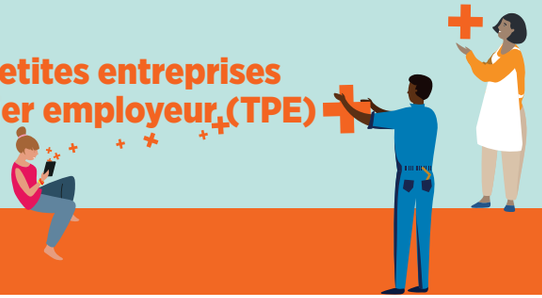

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

Le montant de votre cotisation, qui sera prélevée chaque mois, s'élève à 0,75 % de votre salaire : ainsi, pour une personne au SMIC par exemple, il sera de 10 euros environ par mois.

Cependant, 66 % du montant de votre cotisation est déductible de vos impôts. Et si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts (les impôts vous versent alors le montant dû). Ainsi, pour une personne payée au SMIC, le montant de la cotisation revient à 3,40 euros par mois après déduction des impôts.

REJOINDRE UN SYNDICAT, C'EST REJOINDRE UN COLLECTIF QUI AGIT AU QUOTIDIEN POUR ET AVEC VOUS.

@CFDT
/la.CFDT
@cfdt_officiel
CFDT

CFDT.FR

VOTRE CONTACT CFDT :

Mentions légales : la CFDT est soucieuse de la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées. Les informations nominatives que vous renseignez sur ce formulaire sont à usage exclusif de la CFDT et ne seront jamais commercialisées. Elles serviront à vous faire parvenir de l'information sur les actions de la CFDT. Elles seront enregistrées et conservées par votre contact CFDT référencé ci-dessus. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment auprès de votre contact CFDT.

CFDT - Service Information Communication - Décembre 2023. - **Ne pas jeter sur la voie publique.**

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES pour garder le contact... Coupon à detacher

NOM . . . . . **Prénom** . . . . .

Mail . . . . . et/ou **n° de tél.** . . . . .

Cfdt:

Salariés des petites entreprises et du particulier employeur (TPE)

REJOIGNEZ-NOUS
CFDT.FR/ADHESION

Le montant de votre cotisation, qui sera prélevée chaque mois, s'élève à 0,75 % de votre salaire : ainsi, pour une personne au SMIC par exemple, il sera de 10 euros environ par mois.

Cependant, 66 % du montant de votre cotisation est déductible de vos impôts. Et si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficiez d'un crédit d'impôts (les impôts vous versent alors le montant dû). Ainsi, pour une personne payée au SMIC, le montant de la cotisation revient à 3,40 euros par mois après déduction des impôts.

REJOINDRE UN SYNDICAT, C'EST REJOINDRE UN COLLECTIF QUI AGIT AU QUOTIDIEN POUR ET AVEC VOUS.

@CFDT
/la.CFDT
@cfdt_officiel
CFDT

CFDT.FR

VOTRE CONTACT CFDT :

Mentions légales : la CFDT est soucieuse de la sécurité des données personnelles qui lui sont confiées. Les informations nominatives que vous renseignez sur ce formulaire sont à usage exclusif de la CFDT et ne seront jamais commercialisées. Elles serviront à vous faire parvenir de l'information sur les actions de la CFDT. Elles seront enregistrées et conservées par votre contact CFDT référencé ci-dessus. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer à tout moment auprès de votre contact CFDT.

CFDT - Service Information Communication - Décembre 2023. - Ne pas jeter sur la voie publique.

VOS INFORMATIONS PERSONNELLES pour garder le contact... Coupon à detacher

NOM . . . . . Prénom . . . . .

Mail . . . . . et/ou n° de tél. . . . .